

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une plate-forme logistique - Moussey (10)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Catella Logistic Europe

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Thierry BRUNEAU - Président

RCS / SIRET

8 3 8 4 3 3 8 1 1 0 0 0 1 8

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°b)	Installation à enregistrement au titre des rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663
39°a)	Travaux de construction d'une plate-forme logistique, la surface au plancher étant d'environ 20 215 m ² (sur un terrain d'assiette de 8,2 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une plate-forme logistique soumise à enregistrement.

L'espace à usage d'entrepôt sera compartimenté en 3 cellules.

Ces cellules présenteront les caractéristiques suivantes: dimensions 115 x 51 m (5 865 m²), hauteur au faitage de 12,8 m, les quais seront implantés en façade Nord.

Les locaux annexes comprendront les bureaux, locaux sociaux, et espaces techniques nécessaires au fonctionnement de la plate-forme avec notamment un local sprinklage flanqué d'une réserve aérienne, un atelier de charge (rubrique 2925 - déclaration), une chaufferie (rubrique 2910 - déclaration) et un atelier de personnalisation par flocage (rubrique 2330 - déclaration).

Parcelle vierge de toute activité, aucun travaux de démolition.

Ce projet fera l'objet d'une demande de permis de construire.

4.2 Objectifs du projet

Catella Logistic Europe est un groupe spécialisé dans la conception et la maîtrise d'ouvrage déléguée d'opérations de construction et d'aménagement de plate-formes logistiques et d'entrepôts pour le compte de tiers.

Le projet de Mousseux répond aux besoins de futurs clients dans le respect de leurs standards fonctionnels, techniques et environnementaux.

Le Parc Logistique de l'Aube, à vocation logistique, répond aux besoins liés à l'exploitation et est compatible avec les critères environnementaux :

- proximité des infrastructures de transport (réseau routier, ferroviaire, fluvial et aérien), ces réseaux étant suffisamment dimensionnés pour absorber le trafic et adaptés pour limiter la gêne liée au bruit,
- activités projetées compatibles avec le règlement de la zone,
- zone constructible ne présentant pas de risque, ni contrainte écologique particulière,
- absence de zone de protection environnementale au droit du site et dans le périmètre d'étude,
- environnement industriel dans un paysage composé de grandes plaines cultivées, ponctuées de bois (à plus de 300 m du projet).

L'ensemble de ces éléments est favorable à une bonne intégration du projet dans son environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première phase de travaux consistera en la réalisation des terrassements et fondations.

La seconde phase verra l'identification des structures clos couvertes : cellules et locaux annexes (bureaux, locaux sociaux et locaux techniques). Ces locaux, développés en excroissance du volume des cellules, en seront séparés par des mur REI 120.

Le volume des cellules prendra place à plus de 20 m des limites de propriété.

Des aires de manœuvre des poids lourds, des aires de stationnement et accès au site seront créés.

Une voie périphérique pompiers sera réalisée, accompagnée des éléments de défense incendie.

Les éléments de gestion et traitement des eaux de pluies seront constitués de bassins de tamponnement et noues d'infiltration.

La dernière phase concernera les aménagements intérieurs (bureaux, lots techniques).

Une clôture sera développée sur l'ensemble du périmètre de la limite d'exploitation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'établissement abritera un ensemble de prestations offrant une large gamme de services : logistique, transport en lots partiels et lots entiers.

Le fonctionnement de l'entrepôt comprendra :

- la réception des marchandises,
 - la mise à quai et le déchargement des marchandises,
 - leur stockage (aucune matière dangereuse ne sera entreposée dans les cellules),
 - la préparation des commandes et leur expédition,
- ainsi que toutes activités spécifiques à la logistique (picking, co-packing,...).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure de demande d'enregistrement : rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663.

Les télédéclarations des rubriques 2330, 2910 et 2925 seront associées à ce dossier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface parcellaire	8,2 ha
Surface des 3 cellules	17 595 m ²
Espaces techniques (inclus l'espace personnalisation)	1 120 m ²
Bureaux, locaux sociaux (sur 3 niveaux)	1 500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc logistique de l'Aube
10800 MOUSSEY

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 22' 44" 40 Lat. 04° 10' 7" 01

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches, de type 1, sont : "Marais des pâtures de Servet entre Vielaines et Chevillle" (210009500) à plus de 4 km au Nord-Ouest; "Marais et gravières de la reculée et des ballastières au Sud de Clerey" (210009503) à 4,5 km au Sud-Est; "Prairies de Montaulin" (210008917) à 5,6 km à l'Est; "Prairies et bois entre Rouilly-Saint-Loup et Ruvigny" (210008948), à 5,7 km au Nord-Est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le marais de Villechetif à Creney-Près-Troyes & Villechetif, référencé FR3800029, est classé par arrêté de protection de 1987. Il prend place à plus de 9 km au Nord du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional de la forêt d'Orient (FR8000013) se situe à plus de 8 km à l'Est de l'installation. La réserve naturelle régionale des Prairies humides de Courteranges (FR9300017) prend place à 11 km au Nord-Est du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Moussey est entrée dans le périmètre du Grand Troyes après le lancement de l'étude acoustique. Elle n'a pas été intégrée au rapport mais le sera lors de la prochaine mise à Jour.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument classé dans un périmètre de 500 m autour du terrain. Un monument est recensé sur la commune : l'église de Moussey, à 1,5 km au Sud-Ouest du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site Ramsar est référencé à 6,5 km au Nord-Est : "Étangs de la Champagne humide" (FR7200004). Toutefois, le projet est localisé en dehors de toute zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mousseley vient d'être intégrée au nouveau PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) de l'agglomération troyenne approuvé le 13/04/2017. Le projet se trouve en dehors du zonage réglementaire. Aucun PPRT répertorié sur le territoire communal.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : BASOL BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La limite de la zone de répartition des eaux souterraines de l'Albien (03001) est à plus de 3 km au Nord-Ouest.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage ni périmètre de protection rapproché ne se situe sur l'emprise du terrain. Les aires d'alimentation des captages de Saint Thibault 1 et Verrières 1 se situent respectivement à 3 km au Sud-Est et à l'Est.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites répertoriés les plus proches sont : - pour la directive habitats : "Forêts et clairières des bas-bois" (FR2100309), à 10 km au Nord-Est, - pour la directive oiseaux: "Lacs de la forêt d'Orient" (FR2110001), à 12 km au Nord.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réseau d'adduction public.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Valorisation des déblais/remblais à la parcelle.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etude d'impact initiale du Parc Logistique de l'Aube (2003) : le secteur ne présentait pas d'intérêt majeur au niveau faunistique et floristique. Les espaces présentant un intérêt potentiel (zones boisées, vergers, cours d'eau, friche prairiales calcioles, ...) se trouvent à plus de 300 m du projet. La parcelle est un terrain anthropisé, dépourvu de gîte, de hale, de bosquet... soit peu propice à l'expression de la biodiversité et à l'accueil d'une faune particulière. Activité logistique : potentiel d'émission faible
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

lh

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'absence d'espace naturel protégé, d'habitat, de corridor écologique ... dans l'environnement et sur le parcellaire du projet exclut tout enjeu écologique.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Implantation dans le Parc Logistique de l'Aube (ZAC)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT sur la commune. Le Parc Logistique de l'Aube compte de nombreux entrepôts : aucune zone d'effet des phénomènes dangereux n'impacte le parcellaire projeté. Aucun établissement Seveso n'y est par ailleurs installé.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Moussey a été intégrée au PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) de l'agglomération troyenne approuvé le 13/04/2017. Le projet se trouve en dehors du zonage réglementaire. Aucun autre risque naturel n'est répertorié sur le territoire communal.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transport PL. Zone axée sur les activités logistiques / Réseau routier dimensionné desservant la ZAC (proximité immédiate de l'autoroute A5).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Absence de cellules frigorifiques Implantation en zone industrielle

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités et produits stockés ne sont pas source d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Rejets canalisés limités à la chaudière (gaz naturel). Émissions diffuses limitées aux émissions des moteurs thermiques des véhicules transitant sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Eaux usées domestiques / Eaux de lavage des sols : rejet dans la station communale Eaux pluviales : gestion à la parcelle (infiltration) après traitement pour les eaux de voirie.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent industriel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Déchets d'emballages majoritaires (cartons, plastiques, palettes) : déchets valorisés. Déchets industriels banals liés aux activités humaines (bureaux, locaux sociaux). Déchets dangereux limités à l'entretien du séparateur d'hydrocarbures (boues)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument ou site classé à moins de 500 m.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La zone d'activité est principalement dédiée aux activités logistiques. Son environnement est caractérisé par des terrains non exploités et des entrepôts existants (Petit Bateau, Eurodif, Lacoste, ...) ou en cours de construction.

Les effets cumulés seront donc liés au trafic des poids lourds.

Les axes desservant la zone ont cependant été suffisamment dimensionnés pour absorber ce flux de véhicules (RD444 et autoroute A5).

Elle dispose également d'aires de stationnement à disposition des chauffeurs, évitant ainsi la gêne sur les voies de circulation.

Afin de réduire les effets sur le trafic dans l'environnement immédiat du projet, les flux seront optimisés sur le site. Des consignes relatives à l'arrêt des moteurs lors des opérations de chargements et de déchargements seront mises en place.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

lh

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Implantation dans le Parc Logistique de l'Aube : prend en compte l'isolement de toute zone pouvant présenter un intérêt écologique, qu'il s'agisse de zone réglementée ou non / Axes routiers desservant la zone industrielle dimensionnés pour absorber le trafic

La préoccupation environnementale majeure de cette activité concerne le risque incendie lié au stockage de matières combustibles : des mesures techniques (entrepôt compartimenté en cellules de taille limitée, murs REI 120, système de détection, sprinklage, rétention incendie), humaines (formations et sensibilisation du personnel à la sécurité) et organisationnelles (procédures, exercices ...) seront mises en œuvre à la conception et à l'exploitation de l'entrepôt.

Gestion des eaux pluviales à la parcelle (infiltration après traitement par un séparateur d'hydrocarbures).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Projet de création d'une plateforme logistique en zone industrielle. Evaluation environnementale/étude d'incidences environnementale non nécessaires : respect des documents d'urbanisme, implantation sur un espace anthropisé et isolé de toute zone présentant une sensibilité particulière, consommation en eau limitée, gestion des eaux pluviales à la parcelle et dimensionnement des ouvrages selon les guides et techniques en vigueur, rejets canalisés dans l'air limités à la chaufferie, déchets produits valorisés, nuisances sonores limitées, aucun effluent industriel produit. Compatibilité aux plans, schémas et programmes. Projet présentant des impacts limités et maîtrisés, dans un environnement peu sensible (aucune habitation ni zone à enjeux écologiques à proximité)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Paris le, 10 avril 2019

Signature


Thierry Bruneau
Président

Catella Logistic Europe
184 rue de la Pompe
75116 Paris